

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/99  
11 novembre 2001

(01-5682)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## BÉLARUS

Déclaration distribuée par S.E. M. Vladimir Sulimsky  
Ambassadeur auprès de l'État du Qatar

*(En qualité d'observateur)*

La République du Bélarus a suivi les débats relatifs à la Conférence avec beaucoup d'attention. C'est ici, à Doha, que les principes fondamentaux de la nouvelle politique commerciale et économique sont élaborés, et ils détermineront le développement mondial pour cette décennie.

L'intégration véritable dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral, notamment par l'accession à l'Organisation mondiale du commerce, fait partie de la stratégie du Bélarus en matière de développement durable et constitue une priorité de sa politique étrangère.

Moins de deux ans après Seattle, nous semblons nous trouver dans un nouveau monde et nous avons appris de très importantes leçons. La plus importante, probablement, c'est que nous sommes tous responsables de tous. La communauté internationale n'a pas d'autre issue que de s'efforcer de créer l'environnement économique qui permettra à chaque pays d'assumer cette responsabilité. Pour cela, nous devrions nous appuyer sur notre évaluation commune des défis mondiaux qui accompagnent les récents événements tragiques, et sur une action conjointe menée en temps utile pour les relever.

Si l'on aborde le principal défi qui se présente au monde, la marginalisation, il faut reconnaître que sa cause première provient d'un choix erroné en matière de stratégie de mondialisation, à savoir, le recours aux réformes des marchés et à la libéralisation économique rapides et brutales sans se préoccuper de la situation nationale et historique propre à chaque pays. Il en est résulté un déclin économique considérable dans de nombreux pays, mais particulièrement dans l'ex-Union soviétique. Cela signifie que la durabilité du développement est menacée non seulement par les crises, mais aussi par la transformation systémique dans les économies auparavant contrôlées par l'État.

Malheureusement, le projet de Déclaration ministérielle passe presque complètement sous silence la nécessité de tenir compte des besoins spécifiques des pays en transition, bien que leur statut ait été clairement établi par les Accords du Cycle d'Uruguay. Au lieu de cela, le projet de texte fait référence aux petites économies vulnérables, avec une disposition de type "sauvegarde" selon laquelle elles ne devraient pas être traitées comme une sous-catégorie de Membres de l'OMC.

Le Bélarus, en tant qu'économie en transition, est convaincu que le fait d'essayer d'établir des conditions universellement semblables pour tous au détriment de ceux dont la situation particulière est délibérément ignorée peut être dangereux pour l'avenir de l'OMC. Les récentes accessions ne font que confirmer cette tendance. Par ailleurs, on peut aisément prévoir que certains des Membres se trouveront en difficulté en ce qui concerne leur participation effective au nouveau cycle de négociations pour la simple raison que les conditions de leur accession ne leur laissent pas grand

chose à offrir. Ce n'est donc pas l'inclusion d'intérêts particuliers qui engendre des sous-catégories, mais plutôt leur rejet.

Leurs lacunes au niveau institutionnel et le manque d'instruments de gouvernance économique empêchent la majorité des économies en voie de réforme d'utiliser efficacement les Accords et ressources de l'OMC, tout comme les pays en développement. Quant aux pays candidats à l'accession, la complexité particulière de la tâche pour eux est de coordonner des réformes économiques et sociales sans précédent avec la prise d'engagements de vaste portée à l'échelle internationale. À cet égard, nous demeurons convaincus que l'intégration dans le système commercial multilatéral devrait être considérée comme un instrument destiné à faciliter le processus de réforme, et non comme une condition de celui-ci.

Nous nous rendons compte que des problèmes similaires demeurent aussi irrésolus dans un certain nombre de pays Membres de l'OMC. En conséquence, nous appelons l'OMC, le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale et les donateurs à consacrer leurs ressources destinées à la coopération technique à la mise en œuvre des réformes institutionnelles qu'exige l'accession à l'OMC en accordant un soutien à tous les pays qui en ont besoin.

La Conférence ministérielle précédente nous a montré à quel point il était capital de tenir compte dans toute la mesure possible des préoccupations légitimes de chaque participant au système commercial multilatéral. On s'accorde de plus en plus à estimer que l'ouverture des marchés nationaux devrait être mise en œuvre en suivant des étapes adaptées à chaque cas individuel. La libéralisation devrait progresser parallèlement à la croissance de la demande intérieure, au renforcement de la compétitivité des marchandises et des services sur les marchés extérieurs et à l'accroissement des recettes d'exportation. En répondant mieux aux besoins des pays en développement et des économies en transition, l'OMC pourra obtenir plus rapidement des résultats une fois qu'un consensus sera dégagé, et l'on évitera des situations dans lesquelles des questions internationales de premier plan font l'objet de concessions dans le cadre des négociations du programme de travail, comme nous l'avons vu à Seattle.

En ce qui concerne le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et le programme de travail de l'OMC, il importe d'éviter une approche unilatérale, que ce soit au profit des pays développés ou des pays en développement. Le programme de travail de l'OMC devrait inclure, entre autres, les éléments suivants:

- amélioration de l'accès aux marchés dans une vaste gamme de secteurs, tant les "nouveaux" que ceux qui ont déjà fait l'objet de négociations;
- réexamen, dans la mesure nécessaire, des textes légaux de l'OMC afin de couvrir plus complètement les questions de développement et celles qui ont trait aux économies en transition, y compris l'application des dispositions relatives au traitement spécial et différencié aux programmes de transition économique, le cas échéant;
- procédure accélérée pour l'accession de nouveaux Membres à l'OMC sur la base d'un calendrier;
- action en faveur de la coordination entre l'OMC et les autres organisations internationales, en particulier la CNUCED, y compris un partage efficace des ressources en ce qui concerne la coopération technique.

La République du Bélarus participe activement à l'intégration régionale et sous-régionale. À cet égard, le Bélarus apprécie les initiatives en matière d'intégration prises dans d'autres parties du monde qui permettent aux pays en développement et aux économies en transition d'accroître leur

compétitivité et de s'adapter plus rapidement au système commercial multilatéral dynamique. Nous accueillons aussi avec satisfaction l'appui accordé par l'OMC aux nouvelles initiatives en matière d'intégration aux niveaux régional, interrégional et transcontinental.

Parallèlement, le Bélarus attend de la communauté internationale qu'elle adopte une attitude positive vis-à-vis de ses propres efforts d'intégration dans la CEI, la Communauté économique eurasienne regroupant le Bélarus, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, ainsi que dans l'Union du Bélarus et de la Russie. Ces initiatives ne devraient en aucun cas être considérées comme une tentative de restauration d'un système d'économie contrôlée par l'État ou de type fermé.

Nous nous joignons à tous ceux qui ont exprimé leur appréciation à l'égard de l'accession à l'OMC de la République populaire de Chine, que nous considérons comme un tournant dans l'histoire du GATT/de l'OMC car, ainsi, l'Organisation est encore plus près de devenir véritablement universelle.

Nous estimons aussi que si l'Organisation mondiale du commerce devait accorder le statut de langue de travail officielle aux six langues officielles des Nations Unies, y compris le russe, le chinois et l'arabe, les objectifs en matière d'universalité et de transparence n'en deviendraient que plus crédibles.

La République du Bélarus continuera de déployer tous ses efforts au cours du processus de son accession à l'OMC, ainsi que, par la suite, dans le cadre des travaux futurs de l'Organisation, en tant que Membre. Durant les négociations commerciales multilatérales, le Bélarus sera prêt à présenter des propositions de fond en vue de consolider et de renforcer davantage le système commercial multilatéral.

---